

Amnesty International demande aux sénateurs de préserver les droits des migrants

écrit par Christine Tasin | 11 juin 2018



Les droits ? Quels droits ? Les clandestins bafouent la loi, si ne ne m'abuse, ce sont donc des délinquants et il faudrait les remercier en leur accordant des droits spéciaux, rien que pour eux ?

On ne sera pas étonnés de la rhétorique utilisée :

-Victimisation de la brave dame qui serait poursuivie pour « *délit de solidarité* ». L'expression est bien trouvée, il faut le reconnaître. Le lecteur, inconsciemment, regimbe, tant le « aimez-vous les uns les autres » chrétien nous a formaté, renforcé par la devise républicaine « fraternité ».

-*Mise en danger des droits des « migrants »* : si la loi interdisait (ce qu'elle ne fait pas) toute migration, les migrants n'auraient aucun droit, justement, puisque c'est la loi qui définit les droits et devoirs de chacun, du citoyen d'abord. Les étrangers n'en ayant aucun selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La mondialisation comme l'UE ont pour effet de piétiner nos lois pour imposer des idées, des fonctionnements identiques à tous. A tous les Européens. Pour mieux les faire disparaître.

-Des adolescents expulsés de France de manière illégale : celle-là, elle est très forte. S'il y a expulsion c'est selon la loi, non ? La loi serait illégale ? Là encore il s'agit de superposer un ordre « droits humains », des recours fallacieux utilisés par les associations subventionnées (quelle perversion....) pour les considérer comme légales...

Bref, à Amnesty rien de nouveau. Quand ils ne militent pas pour le port de la burqa, ils défendent l'invasion...



<http://resistancerepublicaine.com/2014/11/10/vous-donnez-encore-un-euro-parfois-a-amnesty-international-cessez-tout/>

Quand ils n'empêchent pas l'extradition de terroristes ils militent pour leur libre entrée :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/01/istambul-le-cerveau-de-lattentat-avait-statut-de-refugie-lue-et-amnesty-ont-empêche-son-extradition/>

Vous savez ce que Amnesty fait avec vos dons ? Des millions d'euros partent chaque année de France pour le bureau londonien sans que quiconque puisse savoir ce qui est fait avec cet argent... Quant aux salaires moyens de 5800 euros mensuels de chacun des 6 principaux responsables, et aux primes de 700000 euros de primes perçues par la secrétaire d'Amnesty international. (Rapport de la **Cour des comptes de 2008** sur « *les comptes d'emploi 2001-2002 à 2005-2006 des ressources collectées auprès du public par Amnesty International section française* »).

<http://resistancerepublicaine.com/2014/11/13/vous-savez-ce-que-amnesty-fait-avec-largent-que-vous-lui-donnez-par-philippe-jallade/>